

2009/1732 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE 7 RUE SAINT-POLYCARPE A LYON 1ER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "MYTHE AU LOGIS" (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La société coopérative de production ELYCOOP occupait depuis quatre ans à titre gracieux un local, propriété de la Ville de Lyon, d'une surface de 92 m², ceci dans le cadre de son activité de maison des jeux et du jouet dénommée «Croc'aux jeux ». Ce local est situé dans le bâtiment de la Condition des Soies dont l'occupant principal est le Centre Social géré par l'Association « Quartier Vitalité ». L'action de la société ELYCOOP à travers sa ludothèque s'inscrivait de fait dans les objectifs du projet éducatif local de la Ville de Lyon.

Or cette société n'a pas souhaité poursuivre la reconduction de la convention de mise à disposition de ces locaux, convention qui a pris fin le 30 juin 2009. Parallèlement l'Association « Mythe au logis » créée en 1991 à l'initiative d'un collectif de parents, a entrepris un partenariat avec « Croc'aux jeux » et reprend progressivement les activités de la ludothèque. A ce titre cette association sollicite la reconduction à son nom de la convention établie avec la société ELYCOOP.

La ludothèque « Croc'aux jeux » est pleinement ancrée dans la vie du quartier des Pentes de la Croix Rousse. Par son action de proximité, elle favorise l'intégration des populations et permet à tous les habitants du quartier de se rencontrer. Elle constitue notamment un premier relais de socialisation pour les tout petits, une structure d'animation ludo-pédagogique pour les scolaires, un lieu ressources pour les professionnels mais aussi un espace particulier de rencontres pour les personnes âgées. Compte tenu de ses réalisations très positives, la poursuite de ces activités à travers l'Association « Mythe au Logis » apparaît tout à fait s'inscrire pleinement dans les objectifs de notre projet éducatif local.

En conséquence il est proposé de conclure un accord de mise à disposition des locaux à titre gratuit au bénéfice de l'association « Mythe au Logis » jusqu'au 31 décembre 2009, date alignée sur celle de l'échéance de la convention de mise à disposition de locaux du Centre Social Quartier Vitalité.

La valeur locative annuelle du local correspondant à cette mise à disposition est évaluée à 6 624 euros. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention d'occupation du domaine public à titre gratuit du local situé 7 rue saint Polycarpe à Lyon 1^{er}, au profit de l'Association «Mythe au Logis» est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY